



*Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
13 Septembre 2016*

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le 13 septembre le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 07 septembre 2016

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULE, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Claire MARQUENIE, Jean-Eudes DAVID, Alain GILLOT, Marie-Paule DENOS, Christel BARBOTEAU, Denis BARRE, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Soizig TEXIER, Anne MOISAN, Virginie SABLE, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

Michel LEQUITTE donnant pouvoir à A. Marchal
Laurent JEGAT donnant pouvoir à A. Gillot
Françoise BLANCHARD donnant pouvoir à C. Marquenie

ABSENTE: Carole Chopelin

Membres en exercice : 22
Membres présents : 18
Membres absents : 4
Procurations : 3
Votants : 21

Mme Cindy Le Roch a été élue secrétaire de séance

1- ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE COMPTE D'AFFERMAGE POUR L'ANNEE 2015.

Conformément au Code Générale des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement collectif a été rédigé par le cabinet Gétudes Consultants. Messieurs Rahault et Michard de la SAUR sont invités à en présenter les grandes lignes. Malgré une augmentation du volume facturée la station d'épuration demeure sous utilisée. L'industriel CELVIA connaît bien une hausse notoire de son activité mais son obligation de mettre en œuvre un prétraitement à la source implique une réception d'effluents « moins chargés » à la station ce qui ne facilite pas son fonctionnement. Une visite de la station sera prochainement programmée un samedi matin.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver le rapport annuel sur la transparence du prix et la qualité du service assainissement collectif pour l'année 2015,**
- **d'approuver les comptes d'affermage pour 2015.**

2- SURTAXE ASSAINISSEMENT 2017

Au regard du budget assainissement, M. le Maire propose de ne pas majorer la surtaxe assainissement. Les tarifs actuels sont de :

- Abonnement : 18,94 €
- M³ consommé :
 - De 0 à 6000 m³ : 0,812 €
 - Au-delà de 6000 m³ : 0,0205 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **de reconduire pour 2017 les tarifs de la surtaxe assainissement.**

3- CONVENTION DE DEVERSEMENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT GUYOMARD

M. le Maire rappelle que par convention du 29 mars 2010, la commune de Sérent a autorisé la Commune de saint Guyomard à rejeter ses eaux usées dans la station de Ridolet. Conformément à l'article 9 de la convention les conditions tarifaires peuvent être revues compte tenu des dépenses d'investissement qui ont été engagées depuis 2014. La clause de révision a été d'ailleurs engagée. Parallèlement la commune a signé deux conventions avec le Roc Saint André et la CCVOL pour des objets voisins. Aussi il est proposé d'harmoniser les différentes conventions. Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention de déversement avec la Commune de Saint Guyomard.**

4- EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES ET MISE EN CONFORMITE DU DEBITMETRE DE SORTIE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau et du département pour participer d'une part aux travaux d'extension de réseau à la Suais et d'autre part à la mise en conformité du débitmètre de sortie à la station. Des devis sont en cours d'élaboration.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter le concours du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour financer les travaux d'extension du réseau assainissement collectif et mettre aux normes le débitmètre de sortie.**

5- COMPETENCES INTERCOMMUNALES : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. le Maire explique que la CCVOL exerce la compétence optionnelle « assainissement non collectif ». La Loi NOTRe prévoit que le libellé de cette compétence optionnelle soit remplacé par le seul terme d'assainissement. Ce changement doit intervenir au plus tard le 1er janvier 2018 pour les communautés qui existaient à la date de publication de la Loi NOTRe et dès leur création pour les nouvelles communautés issues d'une création ex nihilo ou d'une fusion après le 1er janvier 2018.

Ce changement implique pour toute nouvelle communauté issue au 1er janvier prochain de la fusion de communautés détenant une compétence optionnelle en assainissement non collectif, l'exercice de la compétence d'assainissement collectif en plus du volet non collectif dès le 1er janvier 2017. En revanche ce délai ne s'applique pas si la compétence assainissement non collectif est

inscrite dans les compétences facultatives des statuts des communautés de communes existant avant la fusion. La compétence assainissement collectif ne devient alors obligatoire qu'au 1er janvier 2020.

Le conseil est donc appelé à se prononcer pour modifier les statuts de la CCVOL pour « classer la compétence assainissement non collectif » en compétence facultative.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser la modification des statuts de la CCVOL comme suit :**
 - o **Compétence facultative : assainissement non collectif.**

6- PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE EN LOGEMENT (PPGD)

La CCVOL qui dispose d'un PLH vient d'arrêter par délibération un PPGD. L'objectif de ce plan est d'assurer un traitement plus efficace et plus transparent des demandes de logement social sur le territoire et cela par un dispositif de gestion partagée entre les différents acteurs intervenant dans le domaine du logement social sur le territoire. Pour information la commune compte 83 logements sociaux (402 au niveau de la CCVOL). Le Conseil est invité à approuver cette disposition.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver les dispositions du PPGD de la CCVOL.**

7- DESIGNATION D'UN ELU POUR PARTICIPER AU PROJET DE PORTRAITS DOCUMENTAIRES « GENS D'OUST ET DE LANVAUX »

La CCVOL a validé le lancement d'un projet de valorisation du territoire et de son cadre de vie à travers la réalisation et la diffusion de portraits documentaires : gens d'Oust et de Lanvaux. Ce projet a pour ambition d'être mené de façon participative en impliquant les habitants mais également les élus communaux. En conséquence le Conseil est invité à désigner un élu qui siègera au sein du comité de pilotage.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **de désigner Mme Claire Marquenie pour participer au projet de portraits documentaires « gens d'Oust et de Lanvaux ».**

8- PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. David invite le conseil à solliciter les aides du Département au titre du programme d'entretien de voirie. Le niveau d'aide maximal est de 30 % d'un montant de travaux HT de 67 500 €. Un premier programme fixe le coût prévisionnel à 80 075 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **de solliciter le concours du Conseil Départemental pour la réalisation du programme voirie 2017,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

9- ACQUISITION DU CABINET MEDICAL DU DR WOLF

En vue de l'installation notamment d'un nouveau médecin, M. le Maire propose de faire l'acquisition du cabinet du Docteur Wolf. Au regard de l'avis des services des domaines et après discussion avec l'intéressé le prix d'acquisition pourrait être établi à 120 000 €.

Vu l'avis des domaines du 10 mai 2016
sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **du principe d'acquisition au prix de 120 000 € du cabinet du Docteur Wolf,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

10- SIGNATURE DE BAUX PROFESSIONNELS

En vue de l'installation de nouveaux professionnels dans les locaux anciennement « cabinet du Docteur Wolf », il est nécessaire de procéder à l'établissement de baux professionnels. En conséquence Monsieur le Maire sollicite le conseil pour qu'il lui permette de fixer le montant du loyer et à l'autoriser à signer les baux correspondants.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser M. le Maire à signer les baux professionnels et à en fixer le montant du loyer,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

11- CONVENTION LOCALE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A SERENT

M. le Maire explique qu'afin de renforcer l'accès aux services de proximité, l'Etat s'est engagé à développer les maisons de services au public. Il est proposé de créer une maison des services dans les locaux de la poste qui permettra notamment l'accueil de la MSA et de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail. La commune étant également signataire de la convention, l'accord du conseil est sollicité pour autoriser la signature du Maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'autoriser M. le Maire à signer la convention locale de la maison de services au public.**

12- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Afin de permettre l'acquisition du cabinet du Dr Wolf, de financer les travaux au camping et de couvrir les besoins en termes de remboursement de capital, le conseil est amené à autoriser une modification des crédits budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,

après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'approuver les dispositions de la décision modificative dans les conditions ci-après :**

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
023	Virement à la section d'investissement	5 200,00 €	74127	Dotation Nationale de Péréquation	5 200,00 €
		5 200,00 €			5 200,00 €
INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
2138	Installations, matériels et outillages techniques	90 000,00 €	1641	Emprunt	79 500,00 €
153	Acquisition de terrain	90 000,00 €	153	Acquisition de terrain	79 500,00 €
2313	Construction	80 000,00 €			
154	Camping	80 000,00 €			
2315	Installations, matériels et outillages techniques	- 80 000,00 €	1321	Subv. Etat et Ets Nationaux	10 500,00 €
193	Aménagement de l'Agglomération	- 80 000,00 €	193	Aménagement de l'Agglomération	10 500,00 €
1641	Remb. K emprunts	5 200,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	5 200,00 €
		95 200,00 €			95 200,00 €

13- ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

M. le Maire indique que suite à une décision de justice il convient d'admettre en créances irrécouvrables un ensemble de titres représentant un montant total de 65,52 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **d'admettre en créances éteintes un ensemble de titres d'un montant global de 65,52 €.**

14- CESSION DE TERRAINS

M. Brulé fait part de deux demandes d'acquisition de portions de terrains. La première est émise par M. Gapihan et Mme Bara et concerne un talus sis en bordure de leur propriété parcelle n° 41 située aux Trégouët. La seconde est présentée par M. et Mme Duval et est relative à l'acquisition d'un délaissé de voie communale dans le village de Tréviet. L'éventuelle cession de ces deux terrains supposera la réalisation d'une enquête publique.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **du principe de cession de ces terrains sis respectivement aux Trégouët et à Tréviet,**
- **de procéder à une enquête publique pour finaliser ces actes,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

15- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET TAUX DE PROMOTION

Afin d'ajuster les emplois aux besoins de service, il est proposé de modifier le tableau des emplois. Deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade (adjoint technique de 1^{ère} classe) et il est proposé de créer deux postes d'adjoint d'animation de deuxième classe. Ces deux créations constituent en fait des remplacements au service animation et encadrement des enfants pendant le temps scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- **de fixer comme suit le taux de promotion**

Grades d'avancement	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion	Taux de promotion proposé	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	nécessité de services	100%	2

- **de modifier comme suit le tableau des emplois et d'autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision :**

Situation ancienne	Situation nouvelle au 13/09/16
<p align="center"><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></p> <p>1 attaché principal 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe</p>	<p align="center"><u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u></p> <p>1 attaché principal 2 Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe</p>
<p align="center"><u>FILIERE TECHNIQUE</u></p> <p>1 agent de maîtrise 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe 2 adjoints techniques 1^{ère} classe 7 adjoints techniques de 2^{ème} classe dont 1 T.N.C. à 27 h / par semaine 2 T.N.C. à 28 h /semaine 4 temps complet</p>	<p align="center"><u>FILIERE TECHNIQUE</u></p> <p>1 agent de maîtrise 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe 4 adjoints techniques 1^{ère} classe (dont 1 28h) 5 adjoints techniques de 2^{ème} classe dont 1 T.N.C. à 27 h / par semaine 1 T.N.C. à 28 h /semaine 3 temps complet</p>
<p align="center"><u>FILIERE SOCIALE</u></p> <p>1 A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe T.N.C. 26 h 00 / semaine</p>	<p align="center"><u>FILIERE SOCIALE</u></p> <p>1 A.T.S.E.M. principal de 2^{ème} classe T.N.C. 26 h 00 / semaine</p>
<p align="center"><u>FILIERE SPORTIVE</u></p> <p>1 éducateur territorial principal 2^{ème} classe</p>	<p align="center"><u>FILIERE SPORTIVE</u></p> <p>1 éducateur territorial principal 2^{ème} classe</p>
<p align="center"><u>FILIERE CULTURELLE</u></p> <p>1 assistant de conservation principal de 1^{ère} classe T.N.C. à 17,5 h / semaine 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe T.N.C. À 19H 30 / SEMAINE</p>	<p align="center"><u>FILIERE CULTURELLE</u></p> <p>1 assistant de conservation principal de 1^{ère} classe T.N.C. à 17,5 h / semaine 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe T.N.C. À 19H 30 / SEMAINE</p>
<p align="center"><u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u></p> <p>1 Brigadier chef principal</p>	<p align="center"><u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u></p> <p>1 Brigadier chef principal</p>
<p align="center"><u>FILIERE ANIMATION</u></p> <p>1 adjoint d'animation 2^{ème} classe 19,5 h/semaine</p>	<p align="center"><u>FILIERE ANIMATION</u></p> <p>1 adjoint d'animation 2^{ème} classe 19,5 h/semaine 2 adjoints d'animation de 2^{ème} classe : - temps complet - 1 27h hebdo</p>

16- Soutien à l'Installation d'un médecin généraliste

M. le Maire informe que la commune de Sérent est en zone sous médicalisée. Les deux praticiens prenant leur retraite et compte tenu de la problématique de l'accueil de nouveau professionnel de la santé sur notre territoire, il propose de créer les conditions favorables à leur installation. Le Docteur Saint Léger s'est installée dans le local commercial n°1 afin d'exercer sa profession de médecin généraliste. M. le Maire propose de faciliter son installation en lui accordant la gratuité de loyer jusqu'au terme de l'année 2016. Si Mme Saint Léger devait occuper un autre local communal avant la fin de l'année cette disposition serait appliquée dans les mêmes conditions.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal **décide** :

- d'autoriser la gratuité de la location du local n°1 au Docteur Saint Léger jusqu'au 31 décembre 2016,
- d'indiquer que cette disposition serait également appliquée si le Dr Saint Léger occupait un autre local communal,
- d'autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.

17- Affaires diverses

a) Démission de Mme Boussicaud

Par courrier du 07 septembre, Mme Boussicaud a fait part de sa décision, pour convenance personnelle, de démissionner, du conseil municipal. Cette décision implique également le départ de Mme Boussicaud du conseil communautaire, compte tenu des règles relatives au remplacement d'un élu communautaire Mme Marquenie deviendra la nouvelle élue représentant la commune de Sérent au niveau de la CCVOL.

b) SDCI

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'Arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Guer Communauté de la CCVOL et de la communauté de communes du pays de la Gacilly. Il précise que le présent Arrêté liste les compétences respectives des différents EPCI, ce qui ne permet pas une réelle lisibilité quant à l'exercice des futures compétences.

c) Bilan du restaurant scolaire

Mme Olivier fait part du bilan du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2015/2016. Le nombre moyen de repas servi aux enfants a augmenté de près de 10 quotidiennement pour atteindre 215. Les dépenses et recettes ont progressé de façon parallèle, aussi le coût du service s'est élevé à 63 130,67 € (62 127,11 € l'an passé), rapporté au repas le coût social est de 2,08 €. Il est à noter que les communes qui ont des enfants scolarisés à Sérent ont été sollicitées pour participer à ce coût social. Dans la mesure où les réponses ont été négatives le principe de la double tarification (enfant de Sérent et extérieur) s'applique.

d) Projet d'implantation d'un local de découpe pour le grand gibier

La commission en charge de cette question est invitée à se rendre sur site le lundi 19 à 19 h pour examiner la question de la demande de subvention de la société de chasse.

e) Vente directe

Afin d'examiner un projet de vente directe en lien avec les producteurs locaux la commission économie finances sera amenée à se rassembler. M. Y. Beunel se joint à ce groupe de travail.

f) Repas du CCAS

Il se déroulera le mercredi 26 octobre.

g) Rapport eau potable

Le rapport eau potable 2015 du Syndicat départemental est mis à disposition des élus et du public en Mairie.

h) Point sur les travaux

M. Brulé explique le niveau d'avancement de travaux rue du Paradis. La route sera fermée à compter du 22 septembre et la priorité de stationnement doit être donnée au parking central.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus